

Date de convocation : 30 avril 2025

Date d'affichage : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **six mai** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, LEBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde (arrivée à 20h15), LOUVEAU Béatrice.

Excusés : M. GRUAU Francis (procuration à M. MARTIN Romuald), DULUARD Alexandre, Mme GUITTET-ALANIC Emilie.

Secrétaire de séance : M. LEBOUCHER Grégory

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 1^{er} AVRIL 2025,
2. ANNEXE DU SIVOS DE LA GEE,
3. SECURISATION DU CLOCHER (devis à valider),
4. DISSIMULATION RESEAU RUE DE JAGUENET, RIOLERIE, FRÈNES (montants à rectifier),
5. DIVERS

L'ensemble des membres présents ont validé le compte rendu du 1^{er} avril 2025.

ANNEXE AUX STATUTS DU SIVOS DE LA GEE

[Délibération n° 2025-05-27]

Pour donner suite à tous les échanges qui ont eu lieu entre la sous-préfecture et les personnes associées à la rédaction d'une annexe aux statuts du SIVOS DE LA GEE.

Une nouvelle annexe a été amendée par Brains et Amné, et transmise à la sous-préfecture.

La sous-préfète a demandé à chaque commune, de soumettre l'annexe qui liste les dépenses à la charge du SIVOS pour validation.

A l'unanimité, les élus valident cette nouvelle annexe qui sera jointe à cette délibération.

DEVIS SECURISATION DU CLOCHER DE L' EGLISE

Délibération n° 2025-05-28

M. BAPTISTA Paulo rappelle le devis pour la sécurisation du clocher de l'église établi par la société Bodet pour un montant HT de 7 279,50 € soit un TTC de 8 735,40 €.

Après en avoir délibéré, les élus valident le devis à l'unanimité et autorisent M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE
ER 007978 rue de Jaguenet, rue de la Riollerie et rue des Frênes

Délibération n° 2025-05-29

- Par délibération en date du 14 mai 2024 le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **190 000,00 €** et pour le génie civil de télécommunication de **48 000,00 €**.
- Conformément à la décision du Conseil Général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût, soit **57 000,00 €** pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût soit **48 000,00€** pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépôse du réseau.

La mise souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- Accepte de participer à **30 %** du coût des travaux soit **57 000,00 €** pour l'électricité,
- Accepte de participer à **100 %** du coût des travaux soit **48 000,00 €** pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

DIVERS

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis UGAP pour l'achat d'un meuble BD pour la bibliothèque 478,03 € TTC,
- un devis CASTORAMA pour un abri de rangement à l'école 429,00 € TTC,
- un devis SMT MANTION pour des accessoires volets roulants 58,61 € TTC,
- un devis ILLICADO pour les cartes cadeau chantier argent de poche 185,00 € TTC,
- un devis FULFILLER pour 2 Banderoles pour annoncer la MAM 74,16 € TTC,
- un devis DESLANDES MOTOCULTURES pour le remplacement de la tronçonneuse et de la tondeuse 2 336,05 € TTC,
- un devis TINKCO pour des cartouches pour l'imprimante de la bibliothèque 47 ,06 € TTC,
- un abonnement à la lettre du maire rural pour 350,00 € TTC,
- un devis MAT EQUIP pour une brosse de désherbage thermique 2327,03 TTC,
- un devis DECOLUM pour des guirlandes 612,12 € TTC

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30

Prochaine réunion du conseil Municipal prévue le 17 juin 2025

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 02/06/2025.
- publication : le 02/06/2025

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
06/05/2025	2025-06-27	5.2.3	Fonctionnement des assemblées autres	Annexe aux statuts Du SIVOS de la Gée	2025-018
06/05/2025	2025-06-28	1.3	Convention de mandats	Devis sécurisation clocher de l'église	2025-019
06/05/2025	2025-06-29	1.3	Convention de mandats	Enfouissement des réseaux corrections	2025-020

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
M. LEBOUCHER Grégory